

Bateaux à haute performance, wakeboard et motomarines

Ces embarcations possèdent le plus fort potentiel pour se livrer à des activités envahissantes sur les lacs. Ceux qui s'en servent devraient être particulièrement conscients des effets négatifs qu'ils peuvent avoir sur le lac lui-même, ainsi que sur les autres membres de la communauté:

Ne vous livrez pas à des chasses, des acrobaties, des encerclements répétés, des chavirements intentionnels ou à la production de vagues.

Les activités de Surf, de Wakeboard et de remorquage d'objets gonflés doivent être pratiquées au centre des lacs.

Afin de réduire la détérioration des écosystèmes aquatiques et les risques d'accidents nautiques, **l'embarcation de type wakeboard devrait se pratiquer dans les zones d'eaux profondes**. La pratique de ce sport ne devrait pas se faire près des rives, les espaces étant limités.



**Ne nourrissez
pas les
animaux
sauvages!**

Attirer à outrance les canards, les outardes ou les goélands sur nos berges peut mener à une détérioration de la qualité des eaux de baignade par la concentration des excréments et de la nourriture qui se décompose sur la plage.

Les tortues

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le pain est très nocif pour les tortues. Veuillez vous abstenir de les nourrir même si elles démontrent qu'elles ont faim.



**PROTÉGEONS NOS LACS, NOS RIVES ET
NOS ÉCOSYSTÈMES, NOTRE RICHESSE!**

POUR INFORMATION :

Municipalité de Duhamel
819. 428.7100 poste 1601

info.duhamel@mrcpapineau.com

www.municipalite.duhamel.qc.ca

CODE D'ÉTHIQUE ENCADRANT LES ACTIVITÉS NAUTIQUES



Principes directeurs

La municipalité de Duhamel reconnaît que les lacs et les cours d'eau de son territoire ont un caractère exceptionnel pour les citoyens.

La Municipalité cherche donc à protéger la qualité de ces milieux, aux profits de l'ensemble de la communauté. Nous croyons que le meilleur moyen est d'adopter une attitude de respect vis-à-vis notre environnement naturel, mais aussi, d'adopter des comportements respectueux entre tous ceux d'entre nous qui utilisent les lacs et ses environs.



Une acceptation librement consentie de ce code d'éthique assurera la protection des écosystèmes de nos lacs, tout en améliorant la qualité de vie et des loisirs pour tous ceux qui en font usage.

L'objectif est de minimiser le niveau des activités envahissantes sur et autour des lacs, sans toutefois les restreindre excessivement. Le code incite les utilisateurs des plans d'eau à être conscients des impacts qu'ils peuvent avoir sur l'environnement ou leur entourage et les sollicite à agir en conséquence.

Le code d'éthique crée aussi une zone de sécurité le long des rives pour les amateurs d'activités paisibles (natation, canot, kayak, pêche, observation des oiseaux). Il est complémentaire au règlement de zonage numéro 2013-05 qui légifère sur les bandes riveraines.



Qualité de l'eau

De nombreux résidents utilisent l'eau de nos lacs à des fins de consommation domestique. Ne jetez rien dans le lac ou sur le rivage! Entreposez les ordures jusqu'à ce que vous puissiez les déposer dans le contenant approprié. Assurez-vous que votre embarcation satisfait à tous les règlements concernant les réservoirs de vidange. Prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter de verser des matières polluantes dans les lacs (détergents, essence, huile...).

Il est également primordial de faire laver votre embarcation si vous naviguez sur un autre lac. (Prévention des espèces envahissantes)

Les vagues

Les vagues sont la cause principale de l'érosion des rives ainsi que des dommages pouvant affecter les écosystèmes fragiles, tels que les frayères, les marais et autres habitats d'animaux. Elles sont aussi source d'inquiétude et d'inconfort pour ceux qui les subissent. De plus, les vagues peuvent causer des renversements de bateaux, des déplacements de quais, etc.

Dans un respect mutuel, nous vous demandons de ne pas causer de vagues pour les utiliser à des fins acrobatiques pour soi-même ou pour d'autres (sauts de vague) et de ne pas profiter de la vague causée par une autre embarcation en la poursuivant dans son sillage.

La vitesse des embarcations motorisées

Afin de réduire la production de vagues et de limiter les risques d'accidents, veuillez limiter la vitesse sur le plan d'eau à 25 km/h à moins de 70m des berges.

La nuit, ne dépassez pas 30 km/h. d'une heure après le coucher du soleil jusqu'à une heure avant le lever du soleil.



Passage d'une embarcation motorisée près d'un nageur ou d'une autre embarcation

Les nageurs et les embarcations non motorisées ont priorité sur les embarcations motorisées.

On ne doit jamais s'approcher à moins de 100 m d'un nageur, d'une embarcation non motorisée, d'une zone de baignade à une vitesse plus de 10 km/h.

Le bruit

La pollution par le bruit constitue l'un des soucis majeurs sur les lacs et ses alentours et doit être réduite au minimum.

Les embarcations motorisées doivent être munies d'un silencieux et non modifié (type "hollywood").

De même, la conduite intempestive (virages serrés, sauts de vagues, acrobaties...), en plus d'être dangereuse, est une source de bruit inacceptable qui n'a pas de place dans la nature.

De plus, le niveau sonore de toute chaîne stéréo doit être ajusté afin de répondre aux seuls besoins des occupants de l'embarcation.

Des rassemblements sur un ou plusieurs bateaux pour écouter de la musique n'ont pas de place sur les lacs. Les systèmes d'avertissement (klaxons, sirènes...) ne doivent être utilisés qu'en situation d'urgence.

